

INFO - CERTIFICATS MÉDICAUX

Pour les mineurs ET les majeurs : il n'est plus obligatoire de présenter un certificat médical :

(sauf pour les sports à risque particulier)

Même s'il s'agit de la première prise de licence, le certificat médical est remplacé par l'attestation de réponse négative au questionnaire de santé (cocher la case sur le bulletin de demande de licence). L'adhérent peut quand même vous fournir un certificat médical.

② Deux documents possibles : **questionnaire adulte** et **questionnaire mineur**

Pour toutes les activités

Sauf les disciplines à contraintes particulières, voir ci-dessous

Je complète le questionnaire de santé tous les ans, avec mes parents si j'ai moins de 18 ans :

- Si j'ai répondu non à toutes les questions, sur la demande de licence je coche la case attestant avoir répondu négativement
- Si j'ai répondu oui, je fournis un certificat médical

Pour les activités :

*Rugby ; plongée subaquatique y compris souterraine ; disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; disciplines sportives pratiquées en compétition comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé ; disciplines motonautiques.

Je fournis **tous les ans** un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport et précisant en compétition ou non selon le cas.

Pour rappel :

- 📌 **Les questionnaires de santé sont anonymes et doivent être conservés par les adhérents**, l'association fait attester l'adhérent, ou les parents de l'adhérent s'il a moins de 18 ans, directement sur les bulletins de demande de licence (ou de renouvellement) au moment de la signature en cochant la case « j'atteste avoir répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé ».
- 📌 **Le certificat médical doit comporter la mention « absence de contre-indication cliniquement décelable à ce jour pour la pratique du sport »** ainsi que « y compris en compétition » si l'adhérent fait des compétitions, tournois, championnats... **Depuis plusieurs années, il n'est plus obligatoire de préciser les activités pratiquées.**
- 📌 **Vous pouvez télécharger la liste de vos adhérents sur le Ligu'Asso**, avec les dates de validité des certificats médicaux ou nous pouvons vous la fournir sur simple demande.
- 📌 **Tous les documents nécessaires sont disponibles dans le dossier partagé « DEMANDE LICENCE VIERGE ET PARTIE MÉDICALE ».**

Modèle d'attestation de réponse si le club souhaite conserver une trace dans ses dossiers :

**ATTESTATION DE RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE DE SANTÉ LORS
DE LA DEMANDE DE LICENCE**

(uniquement pour les activités n'imposant pas la présentation annuelle d'un certificat médical de non contre-indication)

Je, soussigné(e) Mme / Mr, _____ représentant légal de
(nom et prénom de l'adhérent(e))

_____ certifie avoir
répondu **NON** à toutes les questions du formulaire de santé fourni lors de la demande de licence.

Pour faire valoir ce que de droit.

À _____

Le _____

Signature